

# **Compte rendu des délibérations** **du Conseil Municipal du 05 mars 2020** **à 18 h 30 en mairie**

## **Convocations du 27 février 2020**

Présents : MM PERRODIN Gérard, VIALLEFONT Michel, BOUNIOL Jean-Louis, CHOISEL Philippe, GERMAIN Claudine, COVRE Myriam, BOUCHARIN Corinne, FOURNIER Patrick et TIXIER Nathalie

Absente excusée : Madame Catherine PEYRIN (a donné procuration de vote à Madame GERMAIN)

Absents non excusés : MM VIALLET Jean-Michel, CHATARD Sophie, THÉBAULT Alain, BRESSON-COSTE Hélène et PROUST Jean-Claude

10 votants

## **Approbation du compte administratif 2019 de la Commune et de l'Assainissement**

Claudine GERMAIN donne lecture du compte administratif 2019.

### **Compte administratif de la Commune :**

- ❖ Le compte administratif de fonctionnement de la commune se traduit par 854 967,60 € en recettes et 703 240,72 € en dépenses.
- ❖ Le compte administratif de l'investissement de la commune se traduit par 688 307,27 € en recettes et 781 005,10 € en dépenses.

### **Compte administratif de l'Assainissement :**

- ❖ Le compte administratif de fonctionnement de l'assainissement se traduit par 72 703,43 € en recettes et 78 707,73 € en dépenses.
- ❖ Le compte administratif de l'investissement de l'assainissement se traduit par 60 644,28 € en recettes et 191 939,04 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Compte Administratif de la Commune et de l'Assainissement.

## **➤ Délibération 11/2020**

## **Approbation des comptes de gestion 2019 pour les budgets de la Commune et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal :

➤ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

.../...

➤ Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019

➤ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

1) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

2) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, concernant les budgets de la Commune et de l'Assainissement n'appellent ni observation ni réserve de sa part

#### ➤ **Délibération 12/2020**

### **Subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (5 voix pour, 2 contre et 3 abstentions) décide l'attribution d'une subvention aux associations suivantes, pour l'année 2020 pour un montant total de **2 490 €** :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
ASSOCIATION DON DU SANG BÉNÉVOLE	100 €
A.V.E.C.	300 €
CREST'ATION	300 €
ENTENTE SPORTIVE FOOT (EFCAT)	500 €
IL ÉTAIT UNE FOIS DEMAIN	300 €
INDEPEN'DANSE	100 €
LA GAULE DE L'AUZON	140 €
LES AMIS DE LA TOUR	150 €
UNION DES ENFANTS DU CREST	600 €

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2020.

#### ➤ **Délibération 13/2019**

### **Taxe Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie**

Le Maire propose de maintenir pour l'année 2020, les taux 2019 des taxes foncières et d'habitation.

.../...

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le maintien des taux suivants :

	<b>Taux en %</b>
Taxe d'habitation	<b>13,52</b>
Taxe foncière – bâti	<b>18,00</b>
Taxe foncière – non bâti	<b>76,80</b>

➤ **Délibération 14/2020**

**Affectation de résultats 2019 budget de la commune**

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 48 764,78 €		- 92 697,83 €	186 434,38 € 390 772,63 €	204 338,25 €	62 875,64 €
FONCT	135 886,77 €	51 564,78 €	151 726,88 €			236 048,87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	236 048,87 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	236 048,87 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'affectation de résultats de la commune.

➤ **Délibération 17/2020**

## Affectation de résultats 2019 budget de l'assainissement

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	191 943,61 €		- 131 294,76 €		- €	60 648,85 €
FONCT	9 514,52 €		- 6 004,30 €			3 510,22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	3 510,22 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 510,22 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'affectation de résultats de l'assainissement.

### ➤ Délibération 16/2020

### Approbation d'aide pour la Mission Locale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Mond'Arverne Communauté, en date du 21 décembre 2017, informait les communes de leur restituer la compétence « mission locale » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Mission locale avait adressé un courrier aux 10 communes anciennement adhérentes à la Communauté de Communes des Cheires que celle-ci souhaitait rester fortement engagée sur ce territoire et qu'elle espérait continuer à assurer un accueil de proximité aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle voudrait poursuivre ses actions de terrain afin de leur offrir le meilleur service.

Face à ces évolutions et à leur volonté de poursuivre leur collaboration avec les communes, la Mission Locale du secteur de Cournon sollicite la commune de Le Crest à hauteur de 1 824,54 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal à la majorité (5 pour et 5 abstentions) valide le montant.

### ➤ Délibération 15/2020

## Approbation du budget 2020 de la Commune et de l'Assainissement

Claudine GERMAIN donne lecture du Budget Primitif 2020.

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

#### **budget Commune :**

- fonctionnement : dépenses **1 006 195 €**  
recettes à **1 161 808,87 €**
- investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à **1 179 775 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 de la commune.

#### **budget Assainissement :**

- fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à **78 073 €**
- investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à **111 868 €**

Soit un budget global équilibré en dépenses et recettes à : **189 941 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 de l'assainissement.

### ➤ **Délibération 18/2020**

#### **Convention de pâturage**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a fait parvenir à la Commune, un projet de convention pour l'accompagnement de mesures compensatoires pour l'élargissement de l'A 75 - Montagne de la Serre.

Suite à une réunion de terrain, Monsieur Stéphane KEKIMIAN serait intéressé pour faire paître ses animaux avec un cahier des charges environnemental.

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de valider le projet de convention et accepte de signer la convention avec Monsieur Stéphane KEKIMIAN.

### ➤ **Délibération 19/2020**

La séance est levée à 21 h